

RELEVÉ ANNUEL DE PIÉGEAGE

SAISON DU 1^{er} JUILLET 2007 AU 30 JUIN 2008

Dans le cadre des dispositions de l'arrêté ministériel du 22 décembre 1994, il est fait obligation au piégeur de dresser un bilan des prises effectués. Ce relevé répond à cette obligation légale.

- ◆ N° d'agrément
- ◆ Nom et Prénom :
- ◆ Adresse :
- ◆ Téléphone :
- ◆ Profession :

J'ai piégé cette année Je n'ai pas piégé Je ne piégerai plus

Si vous avez coché « je ne piégerai plus », vous serez radié de la liste des piégeurs des Côtes d'Armor et vous ne recevrez plus de courrier concernant cette activité, sauf avis contraire de votre part.

- ◆ Combien de plaintes avez-vous récolté pour l'année écoulée :
- ◆ Combien de demandes de piégeage avez-vous par an :

Tableau des espèces piégées

Nombre de prises par commune d'intervention

	Communes piégées		
	Commune N°1	Commune N°2	Commune N°3
Renard			
Fouine			
Martre			
Putois			
Belette			
Vison d'Amérique			
Ragondin			
Rat musqué			
Raton laveur			
Corbeau freux			
Corneille noire			
Pie bavarde			
Etourneau sansonnet			
Geai des chênes			
Autres :			

- entourer les espèces prises au piège et relâchées.

Date :
Signature :